



En 2025 en Bourgogne Franche-Comté, 68 factrices et facteurs ont été mordus par des chiens dans l'exercice de leur métier, générant des blessures parfois graves et des jours d'arrêt de travail. Les morsures de chien représentent une cause majeure d'accident du travail des facteurs et La Poste attache, naturellement, une importance toute particulière à ce que ses facteurs puissent distribuer le courrier et les colis dans des conditions normales de sécurité.

Aussi, nous vous remercions pour votre vigilance qui permettra au facteur de travailler en toute sécurité. Voici quelques gestes de précaution qui vous permettront d'éviter les risques d'agression et donc l'engagement de votre responsabilité.

1. Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à ce que votre portail soit fermé, qu'il soit à une hauteur suffisante et vérifiez le bon entretien de vos clôtures.
2. Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette soient accessibles pour votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.
3. Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.
4. Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.
5. Lorsque vous croisez un agent de La Poste lors de votre promenade avec votre chien, merci de bien le tenir en laisse et de ne pas le laisser s'approcher du postier.

Merci pour eux !